



# Projet d'installation de transit de sédiments non dangereux

---

*Château l'Abbaye - Mortagne-du-Nord*

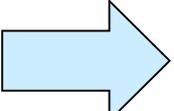


## I – Eléments de contexte

## I – Eléments de contexte

### Trafics fluviaux du bassin de navigation Nord - Pas-de-Calais (2018) :

- 11,5 MT et 10,6 MT manutentionnées sur les quais fluviaux
- Port de Valenciennes : premier port fluvial intérieur (1,4 MT + 46 %)
- Axe Escaut :
  - 1er axe en terme d'activité et de trafics pour le bassin de navigation
  - Partie intégrante du projet Seine Escaut qui englobe Seine Nord Europe



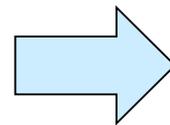
**11,5 MT = - 600 000 camions sur les routes  
soit - 75 000 camions dans le Valenciennois**



## I – Éléments de contexte

Les dragages d'entretien permettent de garantir :

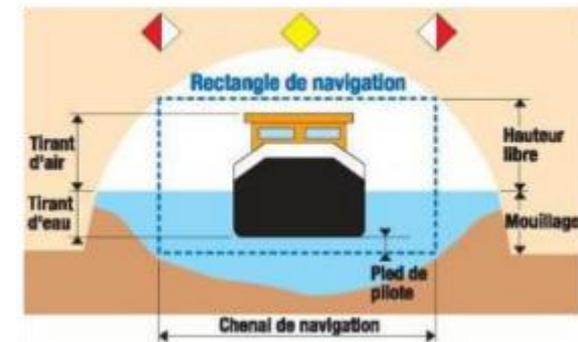
- le maintien des mouillages et la navigation fluviale
- la sécurité des usagers
- la gestion hydraulique et la restauration des milieux



Enjeu majeur pour la compétitivité du transport fluvial



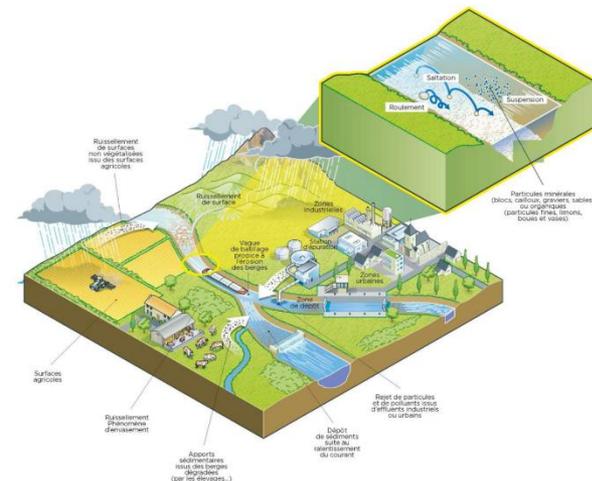
Dragage Escaut – campagne 2018-19



## I – Eléments de contexte

### Sédiments (1/2)

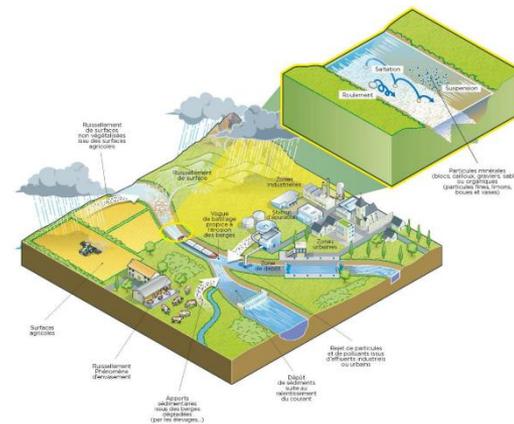
- Issus de l'érosion des sols et des activités anthropiques (rejets principalement)
- Les canaux particulièrement sujet à la sédimentation (vitesse du courant faible)
- Apports annuels d'environ 100 à 150 000 m<sup>3</sup> sur le territoire de la DT Nord – Pas-de-Calais



## I – Eléments de contexte

### Sédiments (2/2)

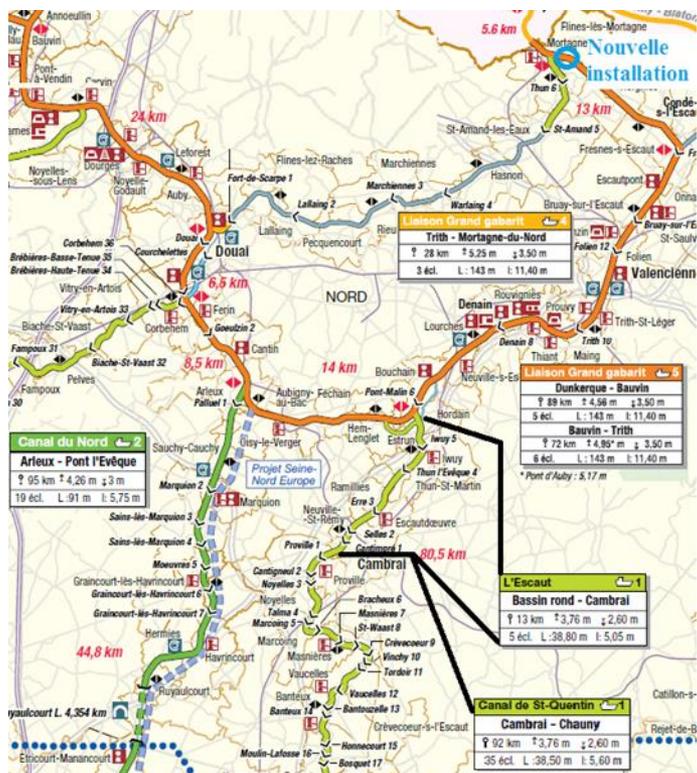
- Sédiments fins (limon, d'argile et de matières organiques)
- Sédiments inertes et non dangereux
- Un protocole de d'échantillonnage et de caractérisation réglementaires



Conforme au code de l'environnement (R541-7 et suivants) et à l'annexe III de la directive Déchets modifiée

## I – Eléments de contexte

- Coût moyen variant entre 60 et 100 € TTC / m<sup>3</sup> (15 € TTC en 2010)
- Budget annuel constant (4 à 5 M€/an) au profit des entreprises Belges
- Filières de gestion étrangères non pérennes (absence de filière en France)

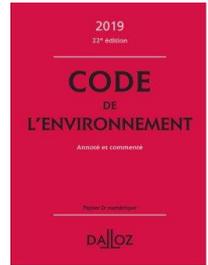


## Besoins principaux

- Itinéraire Sensée – Escaut grand gabarit de Goeulzin à Mortagne-du-Nord
- Continuité Axe Seine-Nord Europe
- Environ 50 000 m<sup>3</sup>/an

## I – Eléments de contexte

**Opérations de dragages encadrées par des autorisations préfectorales** (Plans de gestion pluriannuels des opérations de dragage d'entretien - 10 ans)



**Comité de suivi annuel** : Police de l'eau, AFB, ARS Hauts-de-France, les Fédérations de Pêche du Nord et du Pas-de-Calais et Agence de l'Eau Artois Picardie

*Mesures de préparation, de suivi et de contrôle pour éviter les impacts sur l'environnement :*

- Analyses des sédiments (HP1 à HP15) et déclaration préalable à chaque opération
- Adaptation du calendrier des travaux (Septembre – février N+1) : respect de la faune piscicole
- Inventaire Faune, Flore, Habitats (berges) et balisage zones protégées
- Surveillance de la qualité de l'eau
- Coordination environnementale externe



## I – Eléments de contexte

### Stratégie de gestion et de valorisation des sédiments de la DT Nord – Pas-de-Calais de VNF - Alluvio



Démarche portée avec l'Etat avec l'appui de la Région Hauts-de-France, l'Agence de l'Eau Artois Picardie et l'Ademe



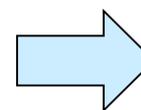
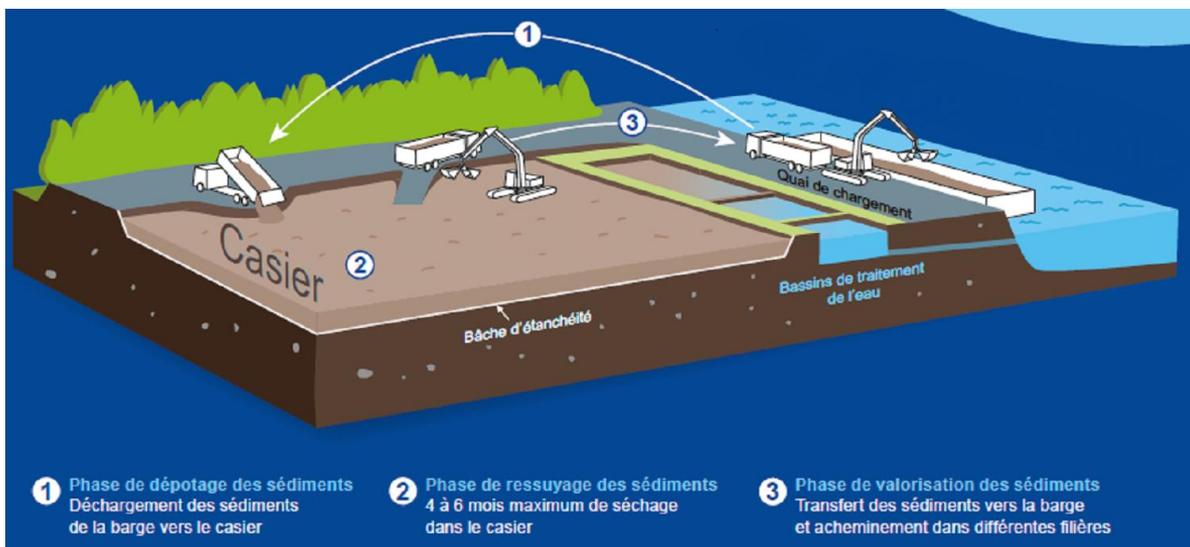
### Objectifs principaux :

- Changer le modèle de gestion à terre des sédiments
- Maîtriser les apports sédimentaires en amont avec les acteurs du territoire (rejets, etc.)
- Développer les filières de valorisation au profit des acteurs français et locaux (développement économique, emplois, économie circulaire)
- Anticiper l'évolution des filières de gestion des sédiments à l'étranger



## I – Eléments de contexte

Projet de site de gestion de sédiments  
(dragage entretien)  
- un outil indispensable -



Soutenus par le Ministère  
de la Transition  
écologique et solidaire

*Schéma de principe*

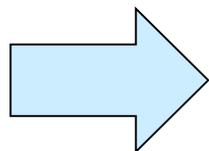


## II – Présentation du projet

## II – Présentation du projet

**Le projet s'inscrit dans un contexte réglementaire exigeant en terme :**

- de qualité environnementale (meilleures techniques disponibles)
- de minimisation des nuisances et d'intégration paysagère
- de protection de l'environnement et de la santé
- de contrôles et de suivis



**Projet encadré par les services de l'Etat en charges des ICPE**

**Installation garantissant une gestion exemplaire des sédiments et innovante pour de développement de filières de valorisation**

## II – Présentation du projet

### Site choisi sur la base d'une analyse multicritères portant sur :

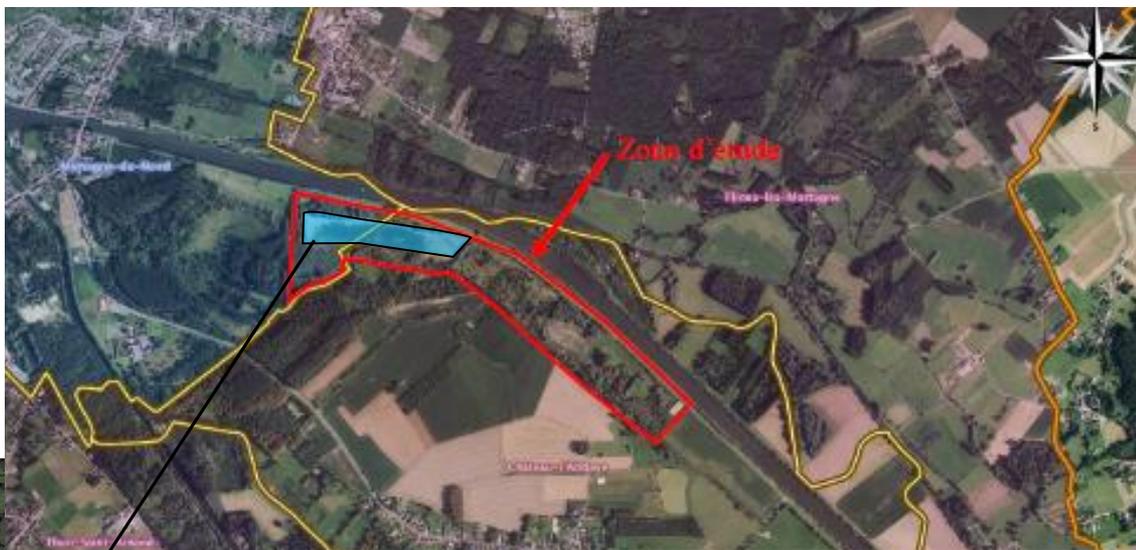
- la maîtrise foncière
- bord à voie d'eau pour favoriser le transport fluvial et non terrestre
- le contexte hydrogéologique favorable
- un contexte peu marqué par les protections patrimoniales
- hors zone inondable
- population environnante faible
- une superficie suffisante

## II – Présentation du projet

### Conception du projet

*Une démarche d'évitement des impacts...*

*Zone d'étude : 32 ha*



Zone de culture soumise à une Convention d'Occupation Temporaire (COT) entre l'agriculteur et VNF

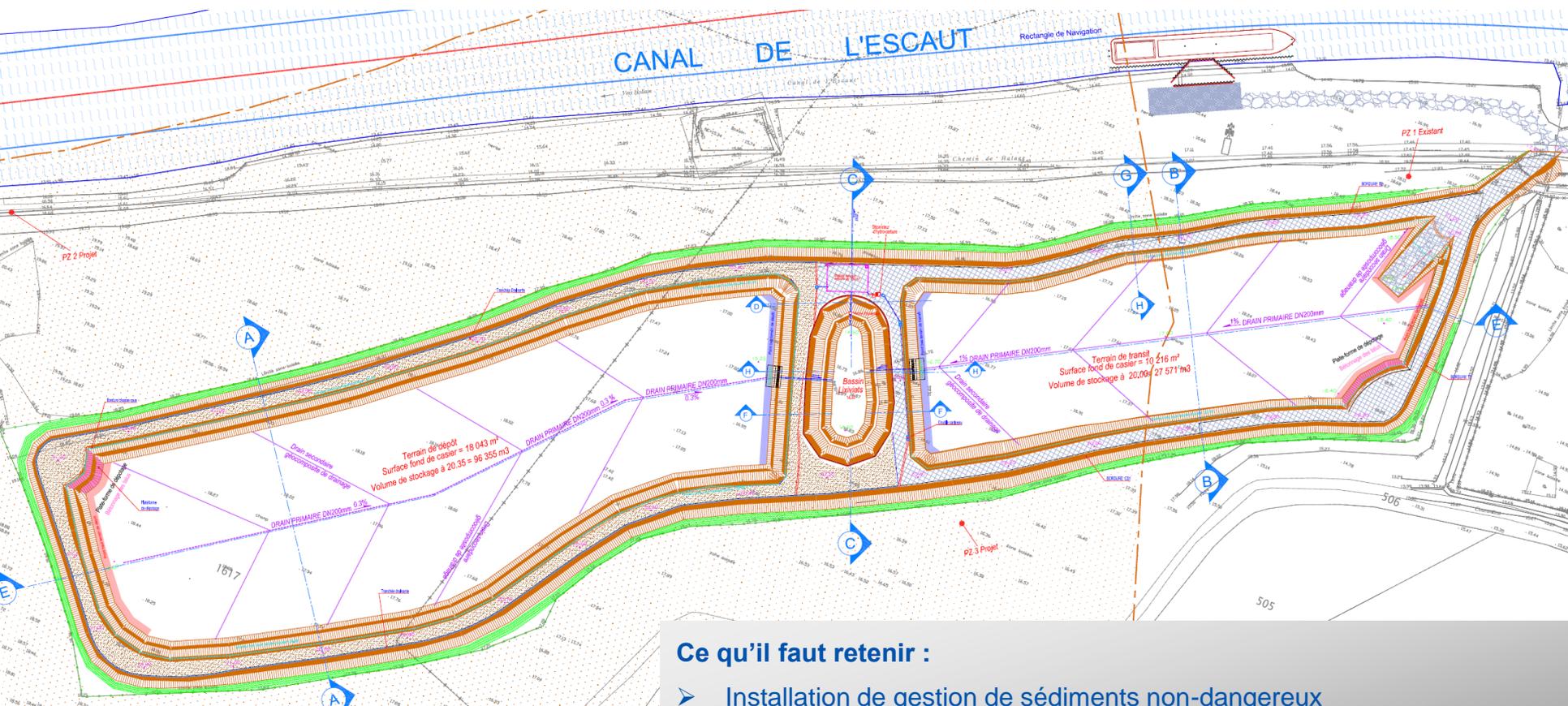


*puis de réduction et d'accompagnement.*

**Zone du projet : 5.4 ha**  
Ancien site de dépôt de sédiments (1980)

## II – Présentation du projet

### Vue en plan

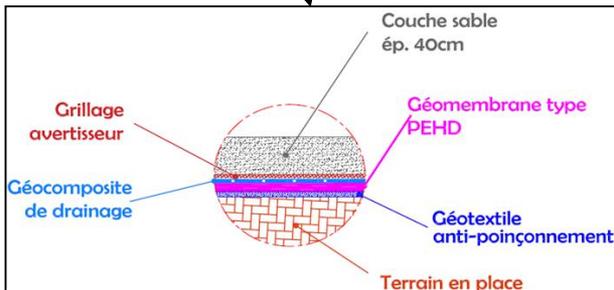
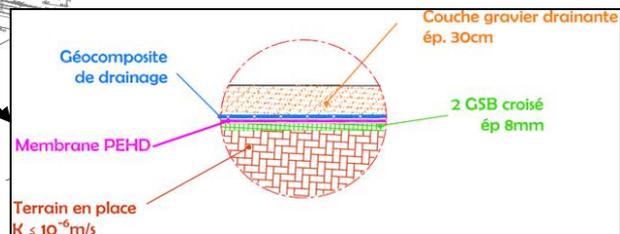
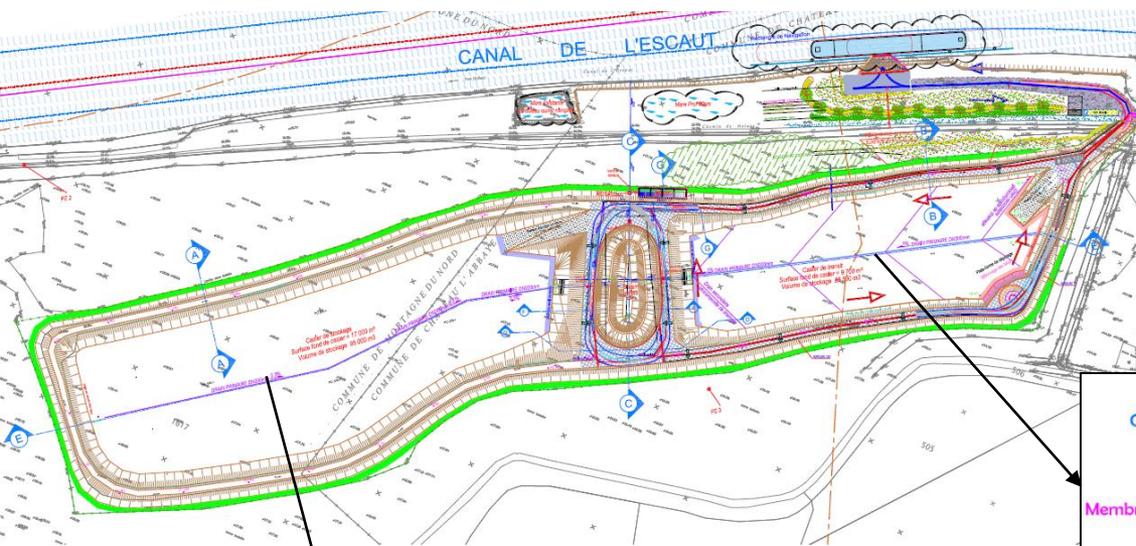


#### Ce qu'il faut retenir :

- Installation de gestion de sédiments non-dangereux
- Transit pour assécher les matériaux (27 000 m<sup>3</sup>/campagne de dragage)
- Stockage des sédiments pour massifier les volumes avant valorisation
- Projet de 5.4 ha - 5 M€ (hors études)

## II – Présentation du projet

### Protection des eaux et des sols



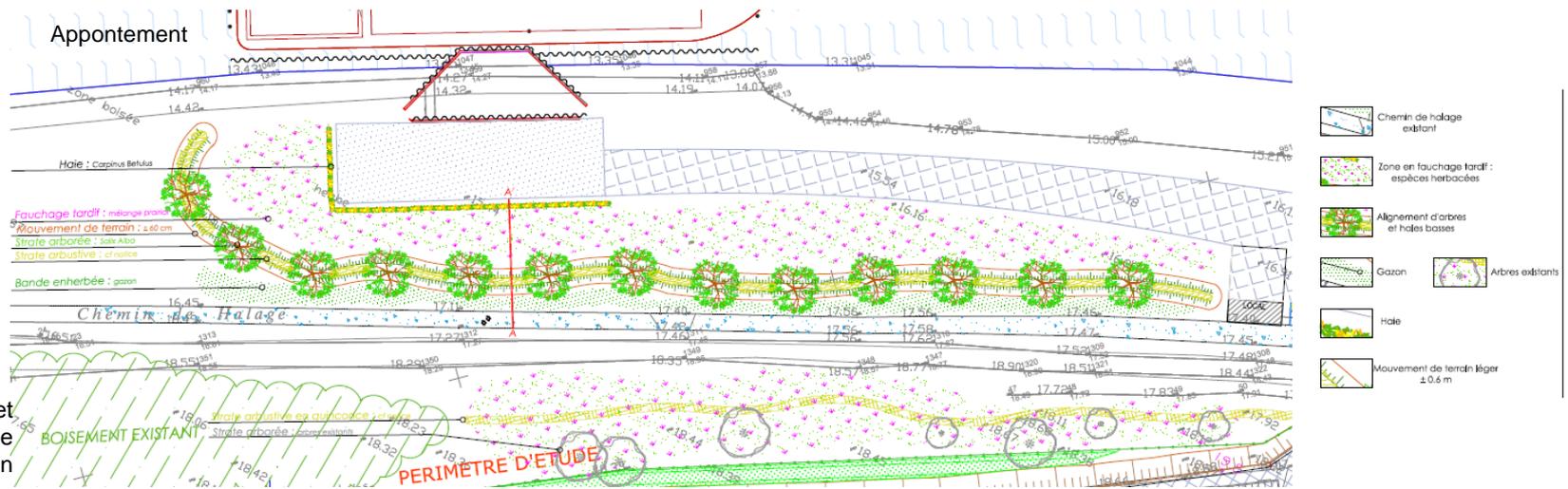
#### Ce qu'il faut retenir :

- Garantie de protection des eaux et des sols (meilleures techniques disponibles)
- Gestion des eaux de ressuyage et de voiries distinctes
- Rejets contrôlés, conformes au SDAGE Artois Picardie
- Conforme à l'arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de gestion des sédiments

## II – Présentation du projet

### Intégration paysagère et prévention nuisances

- Bruit d'une conversation (mesures réalisées sur site lors de l'exploitation d'anciens sites de gestion de sédiments)
- Pas d'odeur (pas de biogaz)
- Envols de poussières : extrêmement limité (sédiments humides et végétation environnante en place)
- Maintien de la végétation en place (aucune destruction d'arbres)
- Hauteur des digues : entre 2 et 3 mètres au dessus du TN masqué par la végétation en place
- Plantation d'arbres au droit de l'appontement créé (en concertation avec le PNR Scarpe Escaut)



## II – Présentation du projet

### Travaux

- Accès exclusivement via le chemin de service par la D 102A d'Hergnies
- Pas d'apports de matériaux extérieurs (équilibre déblais/remblais)
- Circulation limitée au chemin de service pour l'amenée du matériel (étanchéités des bassins) et les secours
- Engins lourds limité pour la création des digues et la réfection du chemin de service
- Durée des travaux : 12 mois
- Mesure de réduction (intervention en dehors des périodes favorables aux reproduction des espèces)
- Création et gestion différenciée de mares nitrophiles
- Protocole de gestion des espèces invasives
- Intégration de clauses d'insertion sociale : 7.5 mois

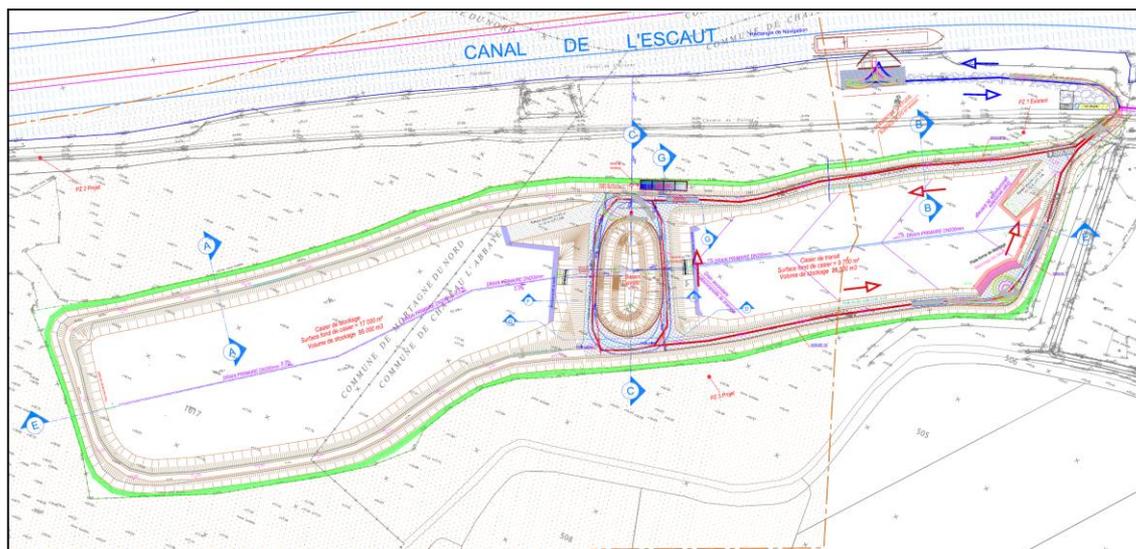
*(Service Emploi Insertion de la Porte du Hainaut)*



## II – Présentation du projet

### Exploitation du site : des interventions ponctuelles

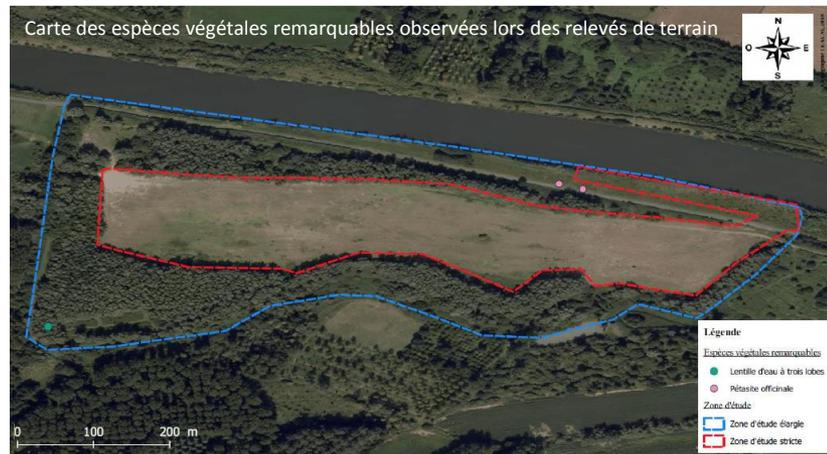
- Amenées et évacuation des sédiments par voie d'eau
- Transit de sédiments non dangereux avant valorisation
- Amenées des sédiments de septembre – février année N+1 (PGPOD)
- Manipulation des sédiments (deshydratation)
- Entretien et surveillance du site
- Le site répond à 50% des besoins annuels sur le seul axe Sensée - Escaut grand gabarit



## III – Etudes, procédure et concertation du projet

### Etudes menées (2015-2018)

- Inventaires Faune, Flore, Habitats et zones humides
- Etudes géotechnique et topographique
- Pose de piézomètres et suivi des eaux souterraines
- Etude bruit
- Analyse de la qualité des sols
- Archéologie préventive (INRAP)



### Dossier de demande d'autorisation environnemental unique (2018)

- Evaluation environnementale (santé, faune, flore, sols, eaux, air, bruit, climat, patrimoine culturel architectural et archéologique et paysages)
- Evaluation des incidences Natura 2000 et autres au regard des protection patrimoniale
- Mise en œuvre de la démarche « Éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement »
- Etude de risque et étude de danger
- Déclaration de projet au titre du L126-1 du code de l'environnement pour la mise en compatibilité des PLUs

## III – Etudes, procédure et concertation du projet

### Procédures

- Dépôt de demande d'autorisation (février 2018)
- Dossier déclaré complet et régulier (mars 2018)
- Avis de l'Autorité environnementale du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable (septembre 2018)
- Mémoire en réponse à l'Ae – CGEDD et mise en EP (octobre 2018)

*« Les choix opérés ont permis, au sein d'un site présentant de forts enjeux écologiques, de mettre en œuvre une démarche pertinente et efficace d'évitement des incidences » AE - CGEDD*

### Sujets connexes

- Fouilles Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)
- Compensation agricole collective (CDPENAF) : valorisation économique des bois issus de la taille des saules têtards. Le porteur de projet sera le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

## III – Etudes, procédure et concertation du projet

### Concertation et participation du public

- Rencontres mairies de Château l'Abbaye, Mortagne-du-Nord et la CAPH (2017-2018)
- Réunion d'examen conjoint des PPA le 26 juin 2018 (avis favorables)
- Publication du projet sur le site internet du ministère de l'environnement dédié  
[www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr)
- Publication presses locales et pose de panneaux 15 jours avant l'ouverture de l'EP
- Enquête publique du 19 novembre au 19 décembre 2018 (avis favorables du CE et avis défavorables des mairies et de la CAPH)

### Concertation et participation du public :

- Mis en place un Comité de Suivi de Site dès le démarrage des travaux (représentants de l'Etat, des collectivités et riverains/associations concernées)



# Projet d'installation de transit de sédiments non dangereux

---

*Château l'Abbaye - Mortagne-du-Nord*

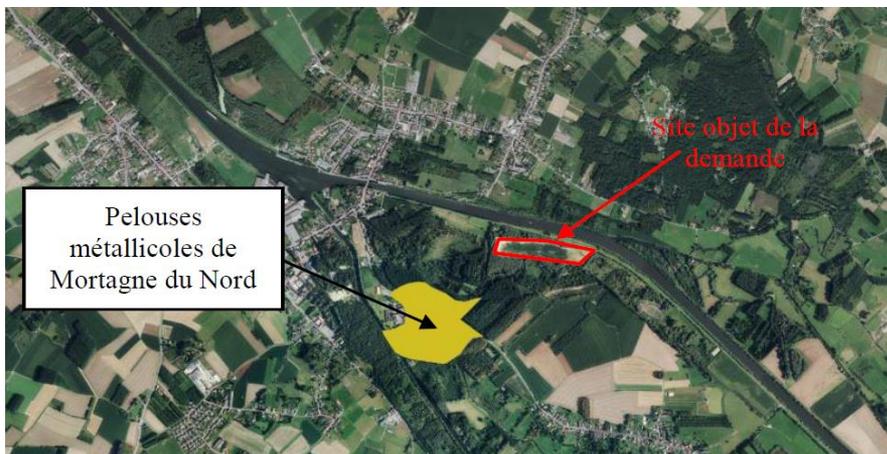


## Documents annexes

## Documents annexes

### Protections patrimoniales – risques naturels à enjeux

- Hors de Natura 2000 (Directive habitat et Directive Oiseaux)
- Hors Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO)
- Hors Znieff de type 1 mais en Znieff de type 2 (« basse vallée de l'Escaut entre Onnaing, Mortagne du Nord et la frontière belge »)
- Hors zone inondable (zone en remblai) et zone humide
- Aléa faible au risque de retrait et gonflement
- Sismicité faible à modérée



## Documents annexes

### Zonage retenu - Vues en plan du projet



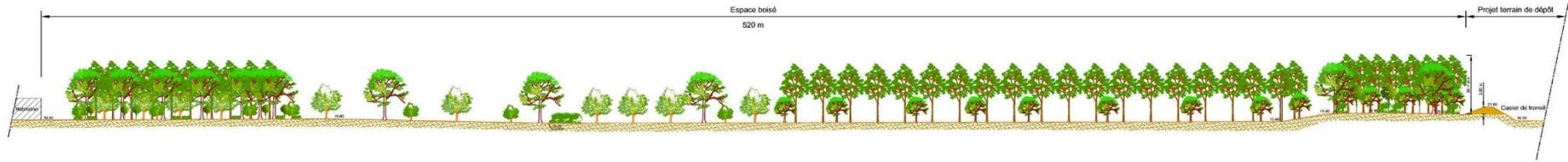


## Documents annexes

### Vues en plan du projet

#### Profil terrain BB

Echelle 1/1000 ème



## Documents annexes

### Vues en plan du projet

#### Profil terrain CC

Echelle 1/1000 ème

